

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 510

présenté par
Mme Chalas

ARTICLE 36

Après l'année :

« 2021 »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 18 :

« et est applicable aux entretiens professionnels conduits au titre de l'année 2020. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.